

Piloter un tiers-lieu

RS5142 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	341p, 310p
Formacode(s)	13175, 32135
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/03/2020
Date d'échéance	30/03/2025

Certificateur(s)

COOPERATIVE TIERS LIEUX · SIRET : 79895807000053

COOPERATIVE TIERS LIEUX · SIRET : 79895807000046

Partenaires habilités

12 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation et 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A+ C'est mieux	89394422300013	Former
ASSOCIATION DE PREFIGURATION BRETAGNE TIERS-LIEUX	89507693300020	Former
CHAMBRE REGIONALE D ECONOMIE SOCIALE	43976089300024	Former
COOPERATIVE TIERS LIEUX	79895807000046	Former et organiser l'évaluation
Coopérative Tiers-Lieux	79895807000048	Former et organiser l'évaluation
I&M ACADEMIE	82126463700025	Former
LA COMPAGNIE DES TIERS-LIEUX	84429652500018	Former et organiser l'évaluation
LA COMPAGNIE DES TIERS-LIEUX	84429652500026	Former et organiser l'évaluation
LE COLLECTIF DES TIERS LIEUX	81340240100018	Former
RESEAUX ARTISTIQUES ET CULTURELS	41213196300040	Former

Liste complète des 12 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5142-piloter-un-tiers-lieu/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Coopérative des Tiers-Lieux est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui a pour mission de mailler le territoire en tiers-lieux (lieux intermédiaires de travail partagés et collaboratifs de proximité), les pérenniser et créer des opportunités de marchés. Elle a trois grandes fonctions : réseau régional néo-aquitain, laboratoire de recherche sur les organisations du travail et école des tiers-lieux.

Elle mène une étude annuelle sur l'évolution des tiers-lieux depuis 2013 et elle a identifié que la moitié des tiers-lieux régionaux se professionnalisaient en salariant. La Coopérative des Tiers-Lieux a alors réalisé un travail important autour des compétences des personnes qui gèrent et animent les tiers-lieux et a créé un référentiel d'activités et de compétences et a développé un format pédagogique pour que les personnes ressources de ces tiers-lieux puissent avancer avec plus de méthodologies et d'expériences.

Ces études ont permis de constater en 2016 l'émergence de nouvelles compétences de pilotage de ces tiers-lieux. Fin 2017, un recensement national a permis de caractériser les personnes en poste et conforter les choix pédagogiques. Ce sont de nouvelles compétences managériales qui sont à l'oeuvre avec la gestion d'un collectif de travailleurs hétérogènes. En effet, ces lieux de travail mutualisés étaient souvent petits et gérés bénévolement lors du démarrage en 2010. Depuis, le phénomène a pris de l'ampleur et progresse très vite.

Aujourd'hui, le gouvernement s'engage dans le développement de ces lieux alternatifs au travail et la création de tiers-lieux est encore en plein potentiel. L'ancrage local est également un enjeu pour ces nouveaux professionnels qui peuvent faire connaître ces nouvelles pratiques organisationnelles, ces modes de travail collaboratifs, voire coopératifs, valoriser les réussites et les compétences hébergées ainsi que développer des partenariats avec d'autres structures locales.

Encore mal repérés et souvent seuls face à de nombreuses questions, ces nouveaux managers ont besoin de trouver méthodes et solutions pour organiser et maintenir les dynamiques qui s'y opèrent. L'enjeu aujourd'hui pour ces personnes, c'est de faire reconnaître leur expertise et sécuriser leurs parcours.

Les candidats à la certification viennent des domaines des sciences sociales et politiques, la médiation culturelle, la médiation numérique, le management, entre autres... Ils ont généralement un BAC + 5 ou une expérience longue (plus de 10 ans) dans des fonctions de management, d'animation et de coordination territoriale. Les secteurs et branches d'activités avant la spécialisation sont très variables, il n'y a pas de dominante de ce côté.

Ces personnes sont ensuite capables d'animer une communauté de travailleurs, de coordonner son fonctionnement et son développement. Elles sont fondatrices d'une démarche collective, elles sont leader d'une communauté de travailleurs hétérogènes qui partagent les mêmes espaces de travail. Si l'équipe est élargie, elles encadrent le personnel et l'équipe de production ; elles ont une vue globale de l'activité. Elles mobilisent de nombreux partenaires et coordonnent les prestataires de services. Elles sont à l'interface des utilisateurs, de partenaires et d'institutionnels locaux ; elles ont une forte propension à la médiation et au développement d'activités.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UNITÉ 1 Élaborer et développer un projet stratégique de tiers lieu 1.1 Identifier les grands principes des espaces de travail partagés

1.2 Élaborer un cadre de référence du tiers-lieu en construisant une stratégie de pérennisation avec les parties prenantes

1.3 Créer et analyser ses domaines d'activités stratégiques

1.4 Organiser un plan d'action pour piloter sa structure et son système de fonctionnement

1.5 Identifier et appliquer une méthodologie de gestion de projet

1.6 Analyser son projet professionnel et définir sa place au sein de la structure

1.7 Présenter son projet à l'écrit et à l'oral

UNITÉ 2

Piloter l'activité de la structure dans ses dimensions économiques et juridiques

2.1 Construire son prévisionnel financier

2.2 Créer des outils de pilotage financier pour la bonne gestion du tiers-lieu

2.3 Analyser ses résultats et équilibres financiers

2.4 Évaluer la situation d'un point de vue financier

2.5 Défendre le cadre juridique dans lequel s'inscrit la gouvernance et au regard de la stratégie du projet

UNITÉ 3

Établir une dynamique de coopération et communiquer de façon adaptée

3.1 Identifier et appliquer les différentes stratégies d'animation du lieu

3.2 Déterminer une stratégie de développement de partenariats

3.3 Organiser le processus d'accueil

3.4 Accompagner les besoins des membres du collectif de travail

3.5 Élaborer une stratégie de communication adaptée aux différentes parties prenantes

3.6 Organiser les différentes tâches liées au projet de structure avec les membres du collectif de travail

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de trois membres représentatifs du secteur des Tiers-Lieux (salariés et/ou administrateurs) :

- Un représentant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire et/ou Economie numérique ou un représentant du secteur universitaire et de la recherche dans le domaine des dynamiques territoriales
- deux représentants de la famille Tiers-Lieux : coworking, fablab, lieux hybrides

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100%

Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : Variable en fonction de la disponibilité du jury

Base légale

Date de décision	30/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/03/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7163

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://coop.tierslieux.net/services/formations-et-communaute-metier/piloter-tiers-lieu/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5142/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	110
Parcours menés à terme	113
Taux d'achèvement	103 %
Période	03/2022 – 10/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	126
Montant total engagé	534 104 €
Coût moyen par dossier	4 239 €
Durée moyenne	140 h
Période	02/2021 – 02/2025
France compétences	62 %
France Travail	25 %
Régions	8 %
Reste à charge titulaire	3 %

Entreprise	1 %
-------------------	------------

Compte d'engagement citoyen	0 %
------------------------------------	------------

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.